



Le conseil des Prud'hommes, saisi en référé, aurait annulé le licenciement de Jane Peters, violon solo de l'[Opéra de Rouen Normandie](#). Une décision inattendue qui interroge.

C'est un nouvel épisode et ce ne sera pas le dernier. Dans la procédure qui oppose l'Opéra de Rouen Normandie à Jane Peters, le conseil des Prud'hommes aurait prononcé une suspension des effets du licenciement de la violon solo, sans annuler le licenciement, et reconnu la bonne foi de la musicienne qui estime subir un harcèlement moral alors que l'Opéra lui demandait de jouer uniquement en tant que soliste.

Cette décision est arrivée mardi 20 juillet après la saisine en référé au tribunal des Prud'hommes par [Jane Peters, licenciée pour faute en mai 2021](#) par le directeur de l'Opéra, Loïc Lachenal. Les raisons : des « *dysfonctionnements* » et « *un climat de travail qui s'est fortement dégradé* » qui ont entraîné des souffrances chez la

plupart des musiciennes et des musiciens de l'orchestre. Les faits ont été mis au jour après deux enquêtes menées au sein de la structure.

La nouvelle a eu l'effet d'une claque à l'Opéra de Rouen Normandie. « *La première réaction a été un fort étonnement*, ne cache pas Jean-Baptiste Jacob, administrateur général. *C'est inexplicable par le droit* ». Jusqu'à présent, ni la direction de la structure ni le cabinet d'avocats n'ont reçu le jugement et l'argumentaire. « *Notre avocat a juste eu un échange téléphonique avec le greffe du tribunal pour prendre connaissance des éléments de conclusion. Le document doit nous parvenir à la fin de cette semaine ou au début de la semaine prochaine* ». Même étonnement de la part d'une grande partie des musiciennes et des musiciens qui ne comprennent pas comment leurs témoignages n'ont pu être pris en compte et y voient du mépris pour les victimes.

Autre interrogation : l'audience en elle-même qui n'a pas été « évidente et urgente » comme doit l'être un référé. « *Ce fut une audience normale avec une plaidoirie. Les juges se sont prononcés sur le fond et non sur la forme* », explique Jean-Baptiste Jacob. Les avocats examinent désormais les différents recours.

- photo : Jane Peters © David Morganti